



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT N° RCA22 210007

**QUE** lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 6 septembre 2022, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté avec changements le règlement suivant :

***Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 5784, rue de Verdun à des fins de garderie (RCA22 210007)***

**QUE** ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

**QUE** ce règlement peut être consulté au bureau du secrétariat d'arrondissement durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de l'arrondissement ou encore en faisant la demande par courriel à l'adresse suivante : [verdun-greffe@montreal.ca](mailto:verdun-greffe@montreal.ca)

Donné à Verdun, le 12 septembre 2022.

*Mario Gerbeau* (original signé numériquement)

Mario Gerbeau  
Secrétaire d'arrondissement